



Résiliation de bail pour premier emploi

Par **aly64**, le **20/12/2010** à **21:18**

Bonjour,
Je souhaiterais résilier mon contrat de location pour mon appartement que je loue non meublé.
Ma question est, est ce que je peux réduire mon préavis à 1 mois sachant que je viens d'être embauchée en CDI au mois de septembre. sauf que j'étais déjà dans cette entreprise en contrat de professionnalisation depuis septembre 2009.
Mon agence immobilière, étant au courant que j'étais en contrat pro, va-t-elle acceptée mon préavis ? est ce que je peux bénéficier de cet avantage du préavis de 1 mois ?
Merci par avance.
bonne soirée.

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **21:19**

La preuve à donner pour le motif "premier emploi" est l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale pour ce premier emploi. Si vous étiez déjà affilié, c'est que ce n'est pas votre premier emploi

Par **aly64**, le **20/12/2010** à **21:23**

merci beaucoup pour votre réponse.
c'est bien ce que je pensais, étant en contrat pro, je suis affiliée à la sécurité sociale depuis le mois de septembre 2009, je n'ai donc pas droit à ce préavis.
dommage !
encore merci !

Par **aly64**, le **20/12/2010** à **21:32**

et simplement à titre informatif, quelle preuve faut il montrer pour une mutation géographique ?
une attestation de l'entreprise ? un contrat de travail ?
merci

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **21:35**

Une attestation de mutation (sur un autre lieu de travail)